



Mairie d'AUBY
Maintenance et exploitation du réseau
et systèmes informatiques
Lot 2 : Systèmes informatiques
Avenant 1
Décision n° 2025/185/MP

Publié le 19 décembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2194-1 et R 2194-2 relatifs aux modifications des marchés en d'exécution ;

Vu le marché n°2025-07B ayant pour objet maintenance et exploitation du réseau et systèmes informatiques - Lot 2 - Systèmes Informatiques a été notifié le 21 mars 2025 à la société I-TECH ;

Vu la nécessité d'adapter certaines stipulations relatives la partie à bons de commande du marché ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Considérant que les modifications prévues par l'avenant concernent uniquement la partie à bons de commande du marché ;

Considérant que suite au changement du mode de licencing de l'éditeur VEEAM et l'abandon de la maintenance des licences acquises par la ville d'AUBY, il convient de faire l'acquisition de nouvelles licences qui intègrent la solution de monitoring. Afin de garantir que cette prestation puisse être réalisée par le titulaire du présent marché, il est nécessaire que ces licences soient fournies par celui-ci. Il convient donc d'ajouter cette prestation au bordereau des prix unitaires.

Considérant que ces modifications n'ont aucune incidence financière, le montant maximum de la partie à bons de commande demeure inchangé ;

Considérant que ces modifications constituent une modification non substantielle, ne remettant pas en cause l'économie général du contrat ni son objet, ni les conditions initiales de mise en concurrence ;

Considérant que les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'autoriser la conclusion de l'avenant n° 1

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20251217-DD_2025_185-CC

SLOW

Mairie d'AUBY

Maintenance et exploitation du réseau
et systèmes informatiques
Lot 2 : Systèmes informatiques
Avenant 1
Décision n° 2025/185/MP

Le Maire,

Décide,

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n° 1 relatif au Maintenance et exploitation du réseau et systèmes informatiques - Lot 2 : Systèmes informatiques.

Article 2

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Bernard CZECH

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 17 décembre 2025